



ASSOCIATION SPORTIVE BADMINTON GOLBEY ADULTES

Dossier d'inscription - Saison 2026-2027



☐ Nouvel adhérent ☐ Ancien adhérent

NOM : _____

NOM de jeune fille : _____

Prénom : _____

Sexe : ☐ Masculin ☐ Féminin

Date de naissance : ____/____/____

Lieu de naissance : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____

Ville : _____

Téléphone : _____

E-mail (en majuscules) : _____

(Indispensable pour la licence FFBAD et utile pour faire circuler toutes les informations relatives à la vie du club (tournois, changements d'horaires, etc))

Souhaitez-vous participer : ☐ Compétitions ☐ Interclubs ☐ Rencontres loisirs

Cotisation : L'inscription en tant qu'adulte est ouverte aux personnes âgées de 16 ans et plus.

☐ 100 € dont 57.80€ reversés à la Fédération Française de Badminton (FFBAD).

☐ 80 € si vous êtes licencié dans un autre club. (Nom/Commune du club : _____)

➤ Réductions multi-inscriptions (du même foyer, cumulables sur les licences jeunes) :

● 2ème inscription (ex: 1 adulte + 1 jeune) : -10 €

● 3ème inscription (ex: 1 adulte + 2 jeunes) : -20 € (s'ajoute aux -10 € de l'inscription précédente)

Mode de paiement :

☐ Espèces

☐ Chèque *

☐ Virement **

☐ Chèques ANCV

* à l'ordre de : ASBG

** Préciser nom/prénom de la personne licenciée dans le libellé

Nom : ASSOCIATION SPORTIVE BADMINTON DE GOLBEY

IBAN : FR76 1027 8061 0100 0206 0140 147 BIC : CMCIFR2A

Sécurité : *(Pour les mineurs de 16 à 18 ans)* :

Personne à prévenir en cas d'urgence : NOM : _____ Téléphone : _____

Droit à l'image :

J'autorise l'A.S.B.G. à utiliser les photos/vidéos prises lors des activités du club pour sa communication (page Facebook, affichage, presse). ☐ OUI ☐ NON

Document à joindre :

☐ Le présent formulaire rempli et signé.

☐ Le questionnaire de santé OU le certificat médical de non contre-indication à la pratique de badminton de moins de 6 mois (Si l'une des questions donne lieu à une réponse positive).

☐ Le règlement complet de la cotisation.

☐ Pour les Golbéens : un justificatif de domicile de - de 3 mois

☐ Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur du club, et je m'engage à respecter intégralement les règles qui y sont stipulées.

Le _____

Signature de l'adhérent (ou représentant légal si mineur) :



QUESTIONNAIRE DE SANTE « SPORTIF MAJEUR » PRÉALABLE À L'OBTENTION OU AU RENOUVELLEMENT DE LA LICENCE D'UN MAJEUR AUPRÈS DE LA FFBaD

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON.

Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.

Depuis les 12 derniers mois	OUI	NON
Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	☐	☐
Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	☐	☐
Avez-vous eu une perte de connaissance ?	☐	☐
Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	☐	☐
Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	☐	☐
A ce jour	OUI	NON
Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	☐	☐
Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	☐	☐
Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	☐	☐

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

ATTESTATION

Je soussigné(e),

NOM : _____

PRÉNOM : _____

atteste avoir renseigné le questionnaire de santé « Sportif majeur » et a répondu par la négative à l'ensemble des questions.

Date :

Signature :

INFORMATION DU CLUB de BADMINTON



Membres du Conseil d'Administration :

➤ Bureau :

Présidente : Elodie ENSENAT ☎ : 06.21.43.47.82

Trésorier : Yann POTIER ☎ : 06.77.59.62.76

Secrétaire : Fabrice POIGNANT

Trésorier Adjoint : Edouard VILLEMEN

Secrétaire Adjointe : Emilie CHOQUET

➤ Encadrement sportif et jeunes :

Olivier Blaise ☎ : 06.42.10.89.35

Emilie CHOQUET

➤ Communication et image :

Amandine FLIN

Damien ALBISER

➤ Événementiel, tournois et animation :

Damien ALBISER

Éric AULAGNIER

Olivier BOURGATTE

➤ Partenariats et sponsoring :

Olivier BOURGATTE

Coordonnées :

E-mail : asbg88190@gmail.com

E-mail jeunes : asbgjeune@gmail.com

Facebook : Association Sportive Badminton Golbey

Site internet : <https://asbgbadminton.wixsite.com/asbg>

Horaires :

Mardi : 18h00 à 22h00 – Adultes jeu libre

18h00 à 20h00 - **Jeunes compétiteurs**

Mercredi : 18h30 à 22h00 - Adultes jeu libre

Jeudi : 20h00 à 22h - Adultes compétiteurs - Volants plumes uniquement (à la charge du joueur)

Vendredi : 17h30 à 19h00 – **Jeunes de 9 à 15 ans**

19h00 à 22h00 – Adultes jeu libre

(19h00 à 20h30 – 1 fois par mois – Entraînement Adultes sur inscription)

Adresse :

Gymnase de la Haye le Doyen, 58D rue du Fort zone sportive de la Haye-le-Doyen 88190 GOLBEY



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ASBG

Préambule : Objet et portée

Le présent règlement intérieur a pour objet de compléter les statuts de l'association et de préciser les règles de vie, de sécurité et d'organisation du club. Il s'applique à l'ensemble des adhérents, bénévoles et encadrants. Tout membre s'engage à le respecter dès la validation de son inscription.

ARTICLE 1 : GÉNÉRALITÉS ET INSTALLATIONS MUNICIPALES

1.1. Les joueurs doivent respecter strictement les règlements des salles municipales gracieusement mises à disposition. Tout manquement entraîne l'exclusion de l'adhérent sans remboursement, et les dégradations constatées lui seront facturées.

1.2. Les gymnases, vestiaires, poteaux et filets sont mis à disposition gratuitement. Veillez à respecter la propreté des lieux. Toute anomalie doit être signalée au responsable de créneau s'il est présent, ou à défaut, aux membres du bureau.

1.3. Le port d'une paire de chaussures de sport propre, réservée exclusivement à la pratique du badminton, est obligatoire. Le port de chaussures inadaptées ou à semelles noires (non marquantes) est strictement interdit afin de préserver les sols.

ARTICLE 2 : ADHÉSION ET LICENCES

2.1. Cotisation : La cotisation est annuelle et définitive. Aucun remboursement ne sera effectué en cours d'année, sauf cas de force majeure validé par le Bureau.

ARTICLE 3 : ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIEL

3.1. Montage et rangement : Le montage et le démontage du matériel (poteaux, filets) sont collectifs. Chaque adhérent est invité à y participer, et les derniers joueurs présents sur le créneau doivent s'assurer que tout est correctement rangé dans le local dédié.

3.2. Entretien des terrains : Les joueurs utilisant des volants en plumes doivent impérativement balayer les terrains en fin de séance pour ramasser les plumettes et débris. Les déchets (bouteilles, volants usagés) doivent être jetés dans les poubelles prévues à cet effet.

3.3. Matériel collectif et prêt : Le club met à disposition des volants d'entraînement et du matériel pédagogique. Chaque joueur doit en veiller au bon usage. En cas de dégradation volontaire d'un prêt individuel (raquettes débutants, etc.), le club se réserve le droit d'exiger son remplacement.

3.4. Partenariat matériel : Un partenariat avec un équipementier référencé est proposé par le club. Pour toute information ou commande, adressez-vous au bureau ou consultez les supports de communication affichés.

ARTICLE 4 : VIE SUR LES TERRAINS ET ROTATION DU JEU

4.1. Gestion des terrains : Il n'y a pas de système de réservation préalable. En cas de forte affluence, les rotations doivent s'organiser spontanément (en privilégiant les matchs en double et en libérant le terrain après chaque match) afin de favoriser la convivialité et de permettre à chacun de jouer.

4.2. Mixité et fair-play : La mixité des niveaux de jeu est encouragée pour renforcer la cohésion. Le fair-play, la courtoisie et le respect mutuel (partenaires, adversaires, bureau, encadrants et gardiens) sont de rigueur.

4.3. Régulation en cas d'affluence : Les membres du bureau se réservent le droit d'imposer des matchs raccourcis en un set gagnant de 15 points.

ARTICLE 5 : ENCADREMENT ET SÉCURITÉ DES MINEURS

5.1. Responsabilité : Les jeunes sont encadrés par un entraîneur diplômé d'État pendant leurs séances. En dehors de ces créneaux stricts, ils relèvent de l'entière responsabilité de leurs parents.

5.2. Accueil et départ : Aucun enfant ne doit être déposé dans un gymnase vide ou sans la présence d'un encadrant/membre du bureau. Les parents doivent accompagner les plus jeunes à l'intérieur. De même, la récupération en fin de séance doit se faire ponctuellement à l'intérieur auprès du responsable. Aucun départ anticipé ou non accompagné seul n'est autorisé sans une autorisation écrite préalable fournie lors de l'inscription. L'adhésion implique l'acceptation de ces règles.

ARTICLE 6 : SÉANCES D'ESSAI ET INVITATIONS

6.1. Toute personne extérieure souhaitant découvrir le badminton, ou tout adhérent souhaitant l'inviter, doit obtenir l'autorisation préalable du Président ou d'un membre du bureau.

6.2. Une tolérance de deux séances d'essai est accordée. Au-delà, la poursuite de la pratique nécessite obligatoirement la validation d'un dossier d'inscription complet et le paiement de la cotisation.

ARTICLE 7 : VACANCES SCOLAIRES

7.1. Le maintien, l'aménagement ou la fermeture des créneaux d'entraînement durant les vacances scolaires sont communiqués par le bureau en fonction des disponibilités des infrastructures et des encadrants.

ARTICLE 8 : HYGIÈNE, DISCIPLINE ET SÉCURITÉ

8.1. Alimentation : Il est formellement interdit de manger ou de boire (seule l'eau est tolérée) dans les espaces sportifs et aux abords immédiats des terrains.

8.2. Substances interdites : Il est strictement interdit de fumer, de vapoter, d'introduire de l'alcool ou des substances illicites dans l'enceinte sportive.

8.3. Sécurité physique : Il est formellement interdit de traverser un terrain en cours de match (notamment pour aller chercher un volant) afin d'éviter tout télescopage.

8.4. Urgences : En cas d'accident, les encadrants ou membres présents appliquent les consignes de secours d'urgence et préviennent le bureau dans les plus brefs délais. Une trousse de premiers secours est accessible dans le local matériel.

8.5. Biens personnels : Le club décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration d'effets personnels dans l'enceinte du complexe.

ARTICLE 9 : SANCTIONS

9.1. Sanctions applicables : Tout manquement répété ou grave au présent règlement, comportement irrespectueux ou portant atteinte à l'image du club pourra faire l'objet de sanctions graduées prononcées par le bureau directeur :

1. Un avertissement oral ou écrit.
2. Une suspension temporaire de l'accès aux créneaux.
3. Une radiation définitive, sans aucun remboursement de la cotisation.